

Re111 Principes et dispositifs d'intervention du Groupe – Respect de l'intégrité et lutte contre le harcèlement (Groupe Respect)

1 RÔLE DU GROUPE RESPECT

Le groupe participe au dispositif institutionnel concernant la prévention et la sanction du harcèlement sexuel et psychologique dans les relations de travail et d'études (Directive Re206)

En particulier :

- Il assure un accueil et une écoute pour le personnel et les étudiant-es de la HETSL se considérant atteint-es dans leur intégrité physique et/ou psychologique dans le cadre de leur travail ou de leurs études. Il informe sur les ressources internes et externes et procédures existantes pour dénoncer des situations de harcèlement. Il s'agit ainsi d'une ressource parmi d'autres pouvant être mobilisée par les personnes concernées. Ces dernières peuvent bien sur entamer des procédures internes ou externes sans passer par le groupe.
- Il participe à la mise en place de formations et de campagnes de sensibilisation concernant le harcèlement sexuel et psychologique, en collaboration avec les autres instances de l'école.

Le groupe n'a pas pour mission d'instruire et de traiter le dossier (enquête, médiation, confrontation), ni d'accompagner la personne dans la suite de ses démarches ou d'agir comme porte-parole.

Le groupe est composé de membres du personnel, élu-es par l'Association du personnel. La composition du groupe est validée par la Direction.

2 ENGAGEMENTS

2.1 Accueillir

Le groupe de référence s'engage à écouter toute personne souhaitant évoquer une situation perçue comme une atteinte à son intégrité dans le cadre de son travail ou de ses études à la HETSL.

Il favorise, pour la personne qui le sollicite, l'expression la plus complète possible de la situation telle qu'elle la vit ; il lui donne la possibilité de la clarifier et, le cas échéant, d'entreprendre d'autres démarches utiles.

2.2 Informer

Le groupe de référence informe de la manière la plus complète possible sur les dispositifs, ressources et instances à disposition de la personne, dans l'institution ou hors de celle-ci.

2.3 Confidentialité

Le Groupe Respect s'engage à respecter et préserver la confidentialité quant aux informations dont il est dépositaire.

2.4 Formation/supervision

Pour exercer sa mission, les membres du Groupe Respect bénéficient d'une formation afin d'acquérir des compétences spécifiques liées à une activité d'écoute et d'entretien, ainsi que des connaissances sur la réalité et les formes de harcèlement et sur les ressources internes et externes existantes pour accompagner les personnes concernées. Il participe régulièrement à des travaux de supervision et de formation.

3 MODALITES D'ORGANISATION

3.1 Disponibilité

Les membres du groupe de référence peuvent être contactés par mail ou téléphone pendant les heures d'ouverture de l'école.

3.2 Entretiens

Tous les entretiens se font à deux membres du groupe. Il n'y a par conséquent pas d'entretien téléphonique approfondi. Le choix des deux membres qui interviennent est réalisé en accord avec la personne concernée.

3.3 Information mutuelle

Les membres du groupe s'informent mutuellement du dépôt d'une demande et discutent du cas, avec l'accord de la personne concernée, au fur et à mesure de son traitement. La personne concernée peut demander que les informations relatives à sa situation ne soient traitées que par les deux membres impliqués dans l'intervention.

3.4 Fin d'une démarche

Lorsque la personne requérante a pu obtenir ce qu'elle attendait – dans les limites du cadre d'intervention du groupe de référence - ou l'aiguillage nécessaire sur une autre instance, la démarche s'arrête.

Lorsqu'une personne requérante décide de mettre un terme à sa démarche avec le groupe, elle l'en informe par écrit.

Si la demande n'est pas ou plus en adéquation avec ses missions, le groupe Respect peut refuser ou arrêter un suivi, il l'en informe par écrit.

3.5 Visibilité

Les membres du groupe s'assurent de la visibilité de leur activité (par exemple : site internet, séance de présentation aux nouvelles volées d'étudiant-es, présentation au personnel, etc.)

3.6 Reporting

Le groupe rédige un rapport annuel à l'intention de l'Association du personnel et de la direction de la HETSL pour rendre compte du volume et des spécificités de son action.